

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 2 mars 2013 à Coursegoules

L'an deux mille treize, le deux mars, les membres de l'association « **Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** », domiciliée au 2, avenue Gaston de Fontmichel - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery, se sont réunis à la Chapelle des Pénitents Blancs de Coursegoules sur convocation du conseil d'administration en date du 15 février 2013.

Etaient disponibles avec la convocation et sur le site internet du Conseil de développement les documents suivants :

- le rapport d'activité pour l'année 2012
- le bilan financier pour l'année 2012
- le projet de programme d'actions pour l'année 2013
- le budget prévisionnel pour l'année 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Mme. Corinne Lesage en sa qualité d'administratrice de l'association.

Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par M. René Perier assisté de Renaud Dumas.

Le Président constate que dix-huit membres actifs sur vingt (à jour de leur cotisation) et que sept membres associés sur huit (à jour de leur cotisation) sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

PREMIERE RESOLUTION

Michèle Pinguet et René Perier, pour le bureau du Conseil de développement, présentent le rapport moral 2012 de l'association.

Après applaudissements et vote, ce rapport moral est validé à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Corinne Lesage et René Perier, pour le Conseil d'administration, présentent le rapport d'activité 2012 en vidéo projection. Ce diaporama reprend le contenu du document accompagnant la convocation et ouvre les débats.

Après discussions et délibérations, le rapport d'activité 2012 est adopté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2012, l'assemblée générale approuve ledit document avec la correction de la date de report de l'exercice précédent. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le tableau « Bilan financier 2012 » modifié et approuvé en assemblée générale est annexé au présent procès-verbal

QUATRIEME RESOLUTION

Après présentation du projet de budget prévisionnel de l'exercice 2013 et après discussions sur le report de l'exercice 2012, l'assemblée générale valide ledit projet de budget prévisionnel sous réserve de modifier le montant des recettes prévisionnelles (report de l'année 2012 et ressources propres) et d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses en ajustant les dépenses prévisionnelles de la ligne « fonctionnement du CdD ».

Le tableau « Budget prévisionnel 2013 » modifié en assemblée générale, est joint au présent procès-verbal.

René Perier, pour le Conseil d'administration, présente le projet de programme d'activité 2013 en vidéo projection. Le diaporama reprend le contenu du document accompagnant la convocation.

Après discussion et délibération, le programme d'actions 2013 est adopté à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration comporte neuf membres actifs renouvelés par tiers chaque année.

Il est procédé à l'appel de candidatures et au vote, afin de remplacer le premier tiers sortant défini lors de l'Assemblée ordinaire du 26 avril 2012 à Cabris.

Les trois membres qui se sont portés candidats sont tous élus à l'unanimité :

M. Ivan Martouzet

M. Philippe Toutée

Mme Elisabeth Toutée

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les neufs membres présents du Conseil d'administration tiennent une réunion et procèdent à l'élection des trois membres du bureau et à la désignation en son sein du trésorier de l'association (Voir le procès-verbal de ce Conseil d'administration).

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et les secrétaires de séance.

La présidente de l'AGO

Corinne Lesage

Les secrétaires de l'AGO

René Perier

Renaud Dumas

Fait en deux exemplaires